

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

MAIRIE
DE
FRANCILLON SUR ROUBION
26400



Tél. & Fax. 04 75 76 02 75

mairie.francillon26@wanadoo.fr

REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 10 septembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Francillon/Roubion dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel GAUDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/08/2020

Présents : Jean-Michel GAUDET, Michel DAGA, Christophe LEO, Henri ANDRE, Mireille BERGER, Christian BLACHIER, Ludovic BRUYERE, Hélène COMBAZ, Florian DESMAREST, Marc NICOL, Adeline PAPILLAT.

Secrétaire de séance : Hélène COMBAZ

Nombre de conseillers : En exercice : 11

Présents : 11

Exprimés : 11

N° 2020-05-01 REGLEMENT INTERIEUR - GARDERIE PERISCOLAIRE DE SOYANS

Monsieur Le Maire présente le règlement intérieur 2020/2021 de la garderie périscolaire entre les communes de Saou, Soyans et Francillon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur mis en place à la garderie périscolaire de Soyans pour l'année 2020/2021 et donne pouvoir au maire pour sa signature.

N° 2020-05-02 DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, de mettre en place dans chaque commune, un élu en charge des questions défense, à la suite des renouvellements des assemblées délibérantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, a désigné Jean-Michel GAUDET, maire de Francillon sur Roubion correspondant défense.

N° 2020-05-03 DESIGNATION D' UN REFERENT AMBROISIE

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des assemblées délibérantes, il convient, de désigner, un élu référent ambroisie,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, a désigné Christophe LEO, référent ambroisie

N° 2020-05-04 CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE CNRACL 2020-2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nouvelle convention retraite CNRACL 2020-2022 qui apporte son concours aux collectivités affiliés dans leur obligation d'information des actifs. Les collectivités peuvent solliciter le centre de gestion de la FPT soit pour le contrôle de leurs dossiers soit pour l'instruction intégrale des dossiers adressés à la CNRACL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et sollicite le CDG 26 pour l'instruction intégrale des dossiers adressés à la CNRACL. Il charge Monsieur le Maire de la signer.

N° 2020-05-05 AIDE FINANCIERE POUR LA RENOVATION DE LA MAISON ASSOCIATIVE INTERGENERATIONNELLE

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux. Pour bénéficier de ce soutien, la commune adhère jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- D'autoriser le Maire à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la rénovation de la maison associative intergénérationnelle
- De céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

N° 2020-05-06 AVIS ENQUETE PUBLIQUE : EXTENSION ELEVAGE DE VOLAILLES DE CHAIR SUR SOYANS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du projet d'extension d'un élevage de volailles de chair sur la commune de Soyans. Une enquête publique aura lieu du 22 septembre au 22 octobre 2020 inclus à la mairie de Soyans où le commissaire enquêteur tiendra ses permanences. Les communes situées dans un périmètre de 3 km du site d'élevage sont concernées par cette procédure d'enquête publique. Il est demandé de donner un avis sur le projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne son avis sur le projet avec 6 voix POUR, 4 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

N° 2020-05-07 AVIS PROJET ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DES HABITATS NATURELS CONSTITUES DE FORETS ALLUVIALES DU ROUBION, JABRON ET DE LEURS AFFLUENTS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du projet d'arrêté préfectoral de protection des habitats naturels constitués de forêts alluviales du Roubion, Jabron et de leurs affluents.

Cet arrêté a pour but de garantir l'équilibre vital pour de nombreuses espèces végétales et animales par la préservation des ripisylves présentes sur le secteur. Il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur le projet d'arrêté préfectoral. A défaut, il sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité donne un avis favorable sur le projet.

N° 2020-05-08 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA POSE D UNE CLIM - CHAUFFAGE A LA SALLE DES FETES LE PREAU

Monsieur le maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de poser une clim-chauffage en complément du chauffage existant à la salle des fêtes « le Préau » et présente le devis établi par l'entreprise Leo Christophe pour un montant de 4238,04 €HT.

Pour la réalisation de ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter le Département et le SDED pour obtenir un maximum d'aides financières, le solde sera prévu sur le budget de la commune.

Cette opération pourrait débiter dès l'obtention de l'accord des subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour réaliser la pose d'une clim-chauffage à la salle des fêtes le préau et charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention au Conseil Départemental et au Syndicat d'Energies de la Drôme. Ces travaux seront entrepris dès confirmation de l'obtention des subventions.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT LES MEMBRES PRESENTS SIGNES AU REGISTRE.